

PUBLICS VISÉS

Tout salarié de plus de 18 ans effectuant des travaux en hauteur, exposé aux risques de chutes

PRÉ-REQUIS

Etre âgé(e) de 18 ans minimum
Absence de contre-indications médicales aux travaux en hauteur
Se munir des EPI : chaussures de sécurité et gants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Evoluer en toute sécurité sur son support d'activité professionnelle
Comprendre et appréhender les conséquences d'une chute sur le corps humain
Connaitre la réglementation en vigueur et le cadre d'intervention des travaux en hauteur
Agir pour porter secours à un équipier en grave difficulté

CONTENU DE LA FORMATION

Statistiques des Accidents du Travail, dispositions réglementaires, acteurs de l'entreprise et leurs obligations, partenaires de la prévention, droits, obligations et responsabilités

Risques liés à l'utilisation d'un échafaudage, conduite en cas d'accident, risques et sanctions liés à la prise de substances

Processus menant à l'Accident du Travail et à la Maladie Professionnelle, prévention contre les risques de chutes de hauteur, moyens d'accès et postes de travail avec protection collective

Exercices d'entraînement à la mise en place du harnais, des systèmes anti-chute existants, suspension par tous les points du harnais, choix et mise en place des systèmes appropriés

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation nominative validant les aptitudes individuelles avec avis du formateur

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

Session 7 heures

Base 8 participants
(minimum 6)

Conditions de vente 250 € nets/personne/session
Devis individuel ou collectif sur demande